

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL DU CONSEIL
DES MINISTRES ET DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail- Démocratie- Paix

□) ECRET N° 78/431 DU 8 JUIN 1978

Portant nomination de Monsieur NITOU
Jean-De Dieu, Inspecteur Principal des
Postes et Télécommunications de 9ème
échelon en qualité de Directeur Général
de la Sucrierie du Congo (SUCO).-

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu l'Acte Fondamental du 5 Avril 1978 ;

Vu l'Acte n° 005/PCT du 19 Mars 1977 portant création
du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;

Vu l'Acte n° 001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'orga-
nisation et la structuration du Comité Militaire du Parti ;

Vu le décret 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 035/77 du 28 Juillet 1977 relative
à l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du
Congo ;

Vu le décret n° 78/061 du 3 Février 1978 portant struc-
turation du Ministre de l'Industrie et du Tourisme ;

Vu l'Ordonnance n° 15/78 du 11 Avril 1978 portant dis-
solution de la Société Congolaise Agro Industrielle et création
de trois Entreprises d'Etat pour venir aux Droits et obligations
de la Société Congolaise Agro Industrielle SIACONGO ;

Sur décision du Comité Militaire du Parti prise le 2
Mars 1978 ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

□) E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur NITOU Jean De Dieu Inspecteur Principal
des Postes et Télécommunications de 9ème échelon, précédemment
Directeur de l'Agence Comptable Inter-Etat (UDEAC) à Bangui est
nommé Directeur Général de la Sucrierie du Congo (SUCO).

Article 2.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures con-
traires.

...../.....

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et Communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 8 JUIN 1978

Par le Président du Comité Militaire
du Parti, Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
des Ministres,

Le Deuxième Vice-Président du
Comité Militaire du Parti, Premier
Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan.

GENERAL Joachim LOMBY-OPANGO.-

Le Ministre de l'Industrie et du
Tourisme,

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

Saturnin O K A B E.-

Le Ministre des Finances,

A. MOUÏSSOU-POUATI.-

Henri L O P E S.-